

Prime de fin d'année MESSIEURS LES PRÉSIDENTS WAHL ET MACRON, IL MANQUE 700 EUROS !

Pressés par le gouvernement, les patrons ouvrent leur porte monnaie. A La Poste, ils l'entrouvrent : 200 ou 300 euros selon la rémunération, sur le périmètre du groupe.

UNE MAIGRE PRIME

Certes ces 300 euros, les personnels concernés vont les prendre, mais on est loin, dans un pays secoué par une colère générale, de la promesse de Macron dans son allocution télévisée. On l'a toutes et tous entendu, le président a parlé d'une prime significative. Très vite, le chiffre de 1000 euros a circulé. Et notre bon président Wahl, par la voix de son DRH, justifie son niveau de la prime à La Poste par les mesures prises dans l'année 2018. (compensation de la hausse de la CSG, non-application du jour de carence pour les fonctionnaires, prime d'intéressement, NAO 2018, recrutement de CDI, etc.)

DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Or, pendant ce temps, nos actionnaires, l'État et la Caisse des Dépôts vont encaisser pas moins de 171 millions d'euros de dividendes, soit quasiment 700 euros par personne. Ça tombe bien, c'est juste ce qui manque pour faire 1000 euros !

Quand on sait que La Poste va toucher plus de 600 millions de CICE en 2019, et que l'État laisse une ardoise annuelle de plus de 500 millions d'euros (pour la non-compensation des missions de service public), on se dit que Macron et Wahl s'entendent bien pour se moquer du monde.

LES 1000 EUROS SONT DONC TOUJOURS POSSIBLES ET NÉCESSAIRES.

Cette prime a été obtenue par la pression et la mobilisation des gilets jaunes. C'est la démonstration que ceux qui luttent peuvent gagner. La négociation salariale s'ouvre dans notre entreprise. La mobilisation des personnels est donc nécessaire pour arracher les 700 euros manquants et de réelles augmentations salariales prenant en compte la dureté du coût de la vie.

Le mécanisme 200, 300 ou rien du tout !

Pour le montant attribué, cela sera l'entièreté de la rémunération brute qui sera prise en compte (complément de rémunération, primes, rémunération variable, etc.)

Les salarié-e-s du groupe qui touchent moins de 2200 euros bruts auront une prime nette de 300 euros. Pour les salarié-e-s du groupe qui touchent entre 2200 euros et 4500 euros bruts, cela sera une prime nette de 200 euros.

Elle sera versée le 20 janvier.

Attention, elle sera proratisée au temps de présence effectif et la quotité de travail, un scandale quand cette prime devait améliorer le pouvoir d'achat des plus bas salaires.



Fédération des activités postales et des télécommunications

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envergures 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Solidaires syndicale